Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213501901-20251125-57CLETCPLUI-DE

Département : **ILLE et VILAINE**
Arrondissement : **FOUGERES – VITRE**
Commune : **MONTHAULT – 35420 – 6 rue des écoles -**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°057/2025

Nombre de Conseillers :
En exercice : 10
Présents : 06
Votants : 06

L'an deux mil vingt-cinq le 25 novembre
Le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr BUFFET Roger, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 novembre

Présents : M Roger BUFFET, M Stéphane CHARBONNEL, M Sébastien CHESNEL, M Gérard COUASNON, Mme Christine FRETAY, Mme Virginie HATTE.
Absents : M Lionel GENEVEE, Mme Maryse GIBAULT Mme Sandrine BARBELETTE, Mme Vanessa DESPAS
M Gérard COUASNON est désigné secrétaire de séance.

Objet : Rapport d'évaluation des charges liés transfert de la compétence PLU

Monsieur le Maire expose que

La Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charges de Fougères Agglomération s'est réunie le 18 novembre 2025. Le rôle de la commission est de se prononcer sur la méthode et le coût des transferts des communes vers l'EPCI ou inversement.
Etait à l'ordre du jour de la CLETC le transfert de la compétence PLU des communes à Fougères Agglomération.
Le rapport issu des débats de la CLETC est joint à la présente délibération.

Vu le IV de l'article 1609 nonies C-IV du CGI ;

Vu la délibération du 24 février 2025 du Conseil d'Agglomération approuvant le transfert de compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2025-06-03-000002 du 3 juin 2025 portant modification des statuts de Fougères Agglomération ;

Vu le rapport validé par la CLECT en date du 17 novembre 2025 ;
Considérant que ce rapport établi par la CLETC doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux ;

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 6 voix pour,
- Approuvent le rapport de la CLETC concernant le coût de la compétence PLU.

Pour Copie Conforme

Le Maire
Roger BUFFET

Le secrétaire
Gérard COUASNON

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-préfecture
le :
Publié ou notifié le :